



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231213-DB20231229-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

AIDE A LA LOCATION - STRUCTURES DÉMONTABLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absents : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 27
Pouvoirs : 04
Absents : 02

n°29

AIDE A LA LOCATION - STRUCTURES DÉMONTABLES

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Chaque année, une aide municipale est accordée aux associations ayant loué un chapiteau selon les règles suivantes :

- Manifestation se déroulant dans les secteurs excentrés,
- Aide municipale limitée à 60% de la dépense engagée sans pouvoir dépasser la somme de 1 500 €.

Pour 2023, les associations « Comité des fêtes de Lomener » et « Les communs d'abord » sollicitent cette aide :

- Comité des fêtes de Lomener – 37^e fête de la mer

- Montant de la facture : 5 820 €.
- 60% de la dépense : 3 492 €.
- Aide accordée par la ville : 1 500 €.

- Association « Les communs d'abord » : marché de Noël 2023

- Montant de la facture : 10 014 €.
- 60% de la dépense : 6 008,40 €.
- Aide accordée par la ville : 1 500 €.

Cette allocation sera versée à réception d'une copie de la facture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal.

Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, sorti de la salle, ne prend pas part au vote, en raison de ses représentations associatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les propositions de subventions présentées ci dessus
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux versements.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire